

LOI N° 99-29 DU 29 DECEMBRE 1999

portant autorisation de ratification de
l'Accord de prêt signé le 1er juillet 1999
entre la République du Bénin et l'Association
Internationale de Développement dans le cadre
du financement du Premier Projet de Gestion
Urbaine Décentralisée (P.P.G.U.D).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 décembre
1999,

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt signé le 1er juillet
1999 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de
Développement dans le cadre du financement du Premier Projet de Gestion
Urbaine Décentralisée pour un montant de 18.900.000 DTS équivalant à
16.065.000.000 F CFA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 1999

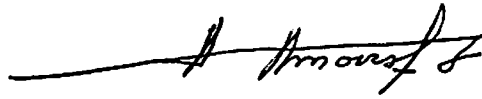
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

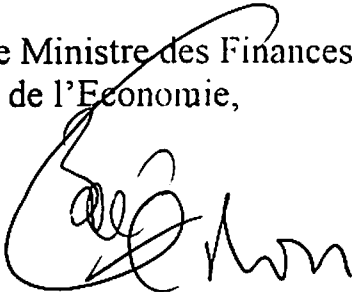
.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulave BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Luc-Marie Constant GNACADJA.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale,



Daniel T A W E MA.-

AMPLIATIONS .- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MISAT 4 MEHU 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4
DEPARTEMENTS 6 DGBM-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 EN-DAN-INSAE 3
UNB- FASJEP-ENA 3 IGAA 1 JO 1.-